

Date : 6 décembre 2018

## Les nouvelles directives pour la sécurité de nos élèves dans le transport scolaire et dans l'école.

Suite à des rencontres en comité avec le directeur de l'école, la directrice des services éducatifs, l'ANO, les brigadiers, le transporteur scolaire, les chauffeurs d'autobus et après la consultation avec le personnel de l'école, il a été convenu de prendre certaines dispositions pour améliorer la sécurité des enfants dans le transport scolaire ainsi que dans l'école.

Ce présent document a été élaboré en comité restreinte par

Maria Flamand-Echaquan

Laurence Dubé

Karina Ottawa

Avec la précieuse aide de Valérie Quitich et des autres brigadiers de l'école primaire.

Avec l'approbation du directeur de l'école primaire Simon-P.-Ottawa

Monsieur Guy Niquay

Et de la directrice des Services Éducatifs

Madame Annette Dubé

---



## Table des matières

---

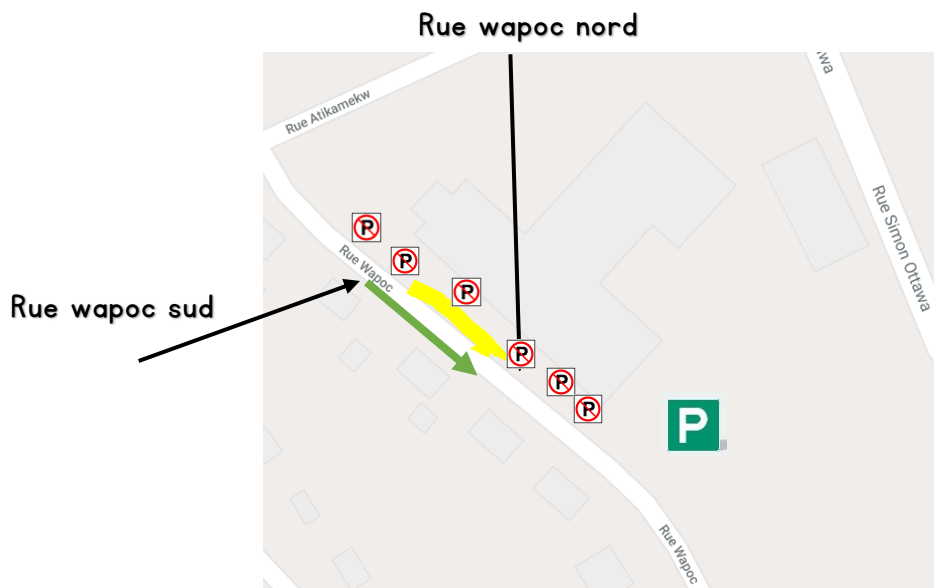
1.	La zone de débarcadère de l'école primaire.....	2
2.	Les entrées et les sorties des élèves de l'école primaire.....	3
3.	Le stationnement des employés de l'école primaire.....	3
4.	Les règles de sécurité de l'écolier dans l'autobus scolaire.....	4
	✧ Dans la rue.....	4
	✧ Dans l'autobus.....	4
	✧ Le débarquement.....	4
5.	La discipline dans l'autobus.....	5
6.	Le partage des responsabilités.....	6
	✧ Le parent.....	6
	✧ L'élève.....	6
	✧ Le conducteur d'autobus.....	6
	✧ Le transporteur d'autobus.....	6
	✧ La direction de l'école.....	7
	✧ Les services éducatifs de Manawan.....	7
7.	Les tâches du brigadier scolaire.....	8
	✧ 1. À la montée des élèves.....	8
	✧ 2. Durant le trajet.....	8
	✧ 3. À la descente des élèves.....	8
	✧ 4. À la traversée des élèves.....	8
	✧ 5. À l'arrivée à l'école.....	8
8.	Les heures du transport scolaire.....	9
9.	En cas d'annulation ou de retards des services de transport.....	10
10.	Les avis de contravention scolaire.....	10
11.	Les émissions d'informations à la radio communautaire par l'ANO.....	10



## I. La zone de débarcadère de l'école primaire.

Pour des raisons de sécurité pour tous les élèves de l'école primaire, il est important de connaître les nouvelles directives concernant les zones de débarquement et d'embarquement.

La zone de débarquement et d'embarquement se fera sur la rue wapoc, à la porte de l'entrée principale.



Stationnement permis

Zone d'embarquement/débarquement des autobus

Il devrait toujours avoir des surveillants à l'arrivée des élèves dans l'école. Au moins deux surveillants à l'extérieur, en plus des brigadiers qui accompagnent les élèves jusqu'à l'intérieur des classes.

Compte tenu de l'heure d'arrivée des élèves dans l'école, il est primordial que le personnel de l'école respecte les heures d'entrées établis dans l'organisation scolaire.

Avant-midi : 7 :45

Après-midi : 12 : 50.

## 2. Les entrées et les sorties des élèves de l'école primaire.

---

Toujours pour la sécurité des enfants, il est important que tous les employés s'engagent à respecter les nouvelles directives concernant les entrées et les sorties des élèves.

- ☑ Les élèves feront leurs entrées et leurs sorties par la porte de l'entrée principale.
- ☑ Les brigadiers accompagneront les élèves à l'intérieur de l'école tout de suite après le débarquement.
- ☑ Les enseignants pourront attendre leurs élèves dans leur classe pendant les entrées.
- ☑ Le personnel non-enseignant devra faire la surveillance dans les corridors lors des entrées et des sorties des élèves, et toujours avoir une personne à la porte d'entrée.
- ☑ Les brigadiers scolaires seront postés à l'entrée des autobus pour l'embarquement des élèves.
- ☑ Lors des sorties, les enseignants sont tenus d'accompagner leurs élèves jusqu'à l'entrée principale.

- ➔ Pour les besoins du projet « Cœur et berlingot », les groupes partiront de leur classe pour la promenade. Le trajet de marche devra se faire à l'intérieur des clôtures de l'école, et non dans les rues.
- ➔ Il est primordial à tout le personnel de respecter les heures d'entrée au travail.
- ➔ Il sera aussi important de respecter les heures de sortie, pour ne pas faire sortir les élèves trop tôt ou trop tard.
- ➔ Il est important de parler des nouvelles directives aux élèves de notre école.

## 3. Le stationnement des employés de l'école primaire.

---

Dorénavant, les employés de l'école et les visiteurs devront stationner leur voiture dans le stationnement de l'école, ainsi que du côté sud de la rue wapoc, dans le même sens de la circulation.

Il est donc strictement interdit de stationner les voitures sur le côté nord de la rue wapoc.



## 4. Les règles de sécurité de l'élève dans l'autobus scolaire.

### ✧ Dans la rue.

1. Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.  
\* L'autobus ne pourra plus attendre les passagers retardataires.
2. J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
3. J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.



4

### ✧ Dans l'autobus.

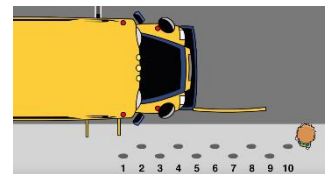


4. Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
5. Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
6. Je laisse l'allée libre de tout objet.
7. J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
8. Je laisse mes objets dans mon sac.
9. Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
10. Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.



### ✧ Le débarquement

11. Je m'éloigne de l'autobus dès que je suis descendu et je reste loin des roues.
12. Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
13. Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
14. Je regarde à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue.
15. J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
16. Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.
17. En tout temps, je respecte l'autobus, le conducteur, le brigadier et les autres enfants.



## 5. La discipline dans l'autobus

Le transport scolaire est un privilège et non un droit acquis. Des procédures s'appliqueront pour l'élève qui ne respecte pas les règles de sécurité de l'écolier.

Les élèves qui ne respecteront pas les règles de sécurité auront un avis de comportement. Les parents devront signer l'avis et le retourner au brigadier lors de son prochain transport vers l'école.

Il est important de préserver un climat de sécurité et de respect dans les autobus. Pour tout manquement de la part des élèves, le Service du transport a le droit de suspendre immédiatement le privilège du transport scolaire, et ce, selon la gravité de l'infraction.

5

Avis majeurs;

- 3 avis de comportement ⇒ 1 journée de suspension
- 4 avis de comportement ⇒ 3 journées de suspension

Après plus de 4 avis, les décisions seront prises par le directeur.

- 5 avis de comportement ⇒ 5 journées de suspension
- 6 avis et + ⇒ Suspension d'une durée indéterminée

À bord de l'autobus, les élèves doivent toujours écouter les directives du conducteur et du brigadier et respecter leur autorité. C'est une question de sécurité!

Voici un aperçu de l'avis;



Avis de comportement pour l'écolier dans l'autobus scolaire.

<p><b>Identité de l'écolier(ère):</b> Nom : _____ Classe de : _____</p> <hr/> <p><b>Description de l'incident</b> Date : _____ Heure : _____ <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm Témoin de l'incident : <input type="checkbox"/> Brigadier scolaire <input type="checkbox"/> Chauffeur d'autobus <input type="checkbox"/> Autres : _____</p> <p>Cher parent, Votre enfant a contrainst aux règles de sécurité de l'écolier dans l'autobus.</p> <p>Règlement non respecté : _____ _____ _____ Signature : _____</p>	<p style="text-align: right;">Date de l'avis     /     /</p> <hr/> <p><b>Identité d'un parent</b> Nom : _____ Adresse : _____</p> <hr/> <p><b>Conséquences</b> <input type="checkbox"/> 1<sup>ère</sup> avertissement     <input type="checkbox"/> 4<sup>e</sup> avertissement <input type="checkbox"/> 2<sup>e</sup> avertissement     <input type="checkbox"/> 5<sup>e</sup> avertissement <input type="checkbox"/> 3<sup>e</sup> avertissement     <input type="checkbox"/> 6<sup>e</sup> avertissement</p> <p>Le Service du transport a le droit de suspendre immédiatement le privilège du transport scolaire, et ce, pour une période indéterminée selon la gravité de l'infraction. Voir à l'endos pour plus d'informations.</p> <p>Un parent devra signer cet avis et le retourner au brigadier lors de son prochain transport vers l'école. Merci de sensibiliser votre enfant sur les règles de sécurité. La direction</p> <p>Signature d'un parent : _____ Date : ____/____/____</p>
--	---



## 6. Le partage des responsabilités.

---

La sécurité des élèves aux arrêts d'autobus et dans l'autobus est la responsabilité de plusieurs intervenants. Il est donc important de bien définir les responsabilités de chacun et d'obtenir la collaboration de tous:

### ✧ Le parent

- est responsable de la supervision de son enfant à l'arrêt d'autobus. Il doit informer son enfant que le transport scolaire est un privilège et qu'il se verra refuser l'accès s'il ne respecte pas les règles de sécurité de l'écolier en autobus scolaire.
- Les parents d'enfants d'âge préscolaire auront la responsabilité et l'obligation de surveiller leur enfant à l'embarquement et au débarquement de l'autobus.

### ✧ L'élève

- doit connaître, comprendre et respecter les règles de sécurité de l'écolier en autobus scolaire. Il doit également en tout temps respecter l'autorité du conducteur d'autobus, des brigadiers et suivre leurs directives. Chaque élève est responsable de ses actions et l'intimidation à bord du véhicule n'est jamais tolérée.

### ✧ Le conducteur d'autobus

- est responsable de la sécurité de tous ses passagers. Il est un professionnel chevronné qui gère tous les éléments directement reliés aux opérations d'un autobus.
- Il doit respecter les heures établies du transport scolaire de l'école primaire.

### ✧ Le transporteur d'autobus

- est responsable d'administrer son entreprise selon les lois et les règles en vigueur et est responsable de tous ses conducteurs. Il a également la responsabilité de les former en fonction des besoins de la clientèle. Il doit aussi faire respecter les heures établies du transport scolaire de l'école primaire.



## ✧ La direction de l'école.

- est en lien constant avec le transporteur d'autobus scolaire. Elle doit notamment voir au respect **des règles de sécurité de l'écolier en autobus scolaire** et **des heures du transport scolaire**, puisque l'autobus scolaire est considéré comme le prolongement de l'école. Elle s'assure aussi de mettre les parents à contribution quand vient le temps de trouver des solutions aux problèmes qui peuvent survenir dans l'autobus scolaire.

## ✧ Les services éducatifs de Manawan

- soutient l'école dans ses opérations quotidiennes du réseau de transport. La direction des services éducatifs est responsable de l'ensemble des opérations du réseau scolaire, notamment la mise en place d'un service de transport sécuritaire, fiable et de qualité, la planification des circuits, le choix des emplacements des arrêts d'autobus, la discipline dans les autobus, les commentaires ou les plaintes des parents, etc.





## 7. Les tâches du brigadier scolaire

### ✧ 1. À la montée des élèves.



Le brigadier se place près de la portière, dans le champ de vision du conducteur, aidant les plus petits à monter, prévenant les bousculades, et vérifiant que tous sont montés à bord.

### ✧ 2. Durant le trajet.

Le brigadier s'assure que les élèves à bord de l'autobus respectent les consignes du conducteur et qu'ils suivent les procédures selon la responsabilité de l'élève et en accord avec les règles de sécurité de l'écolier.



### ✧ 3. À la descente des élèves.

Le brigadier les précède et compte dix pas, pour s'éloigner suffisamment de l'autobus et pour s'assurer d'être dans le champ de vision du conducteur.

### ✧ 4. À la traversée des élèves.

Lorsque les écoliers doivent traverser la rue, le brigadier leur rappelle de bien regarder à gauche, à droite et encore à gauche, avant de traverser aux limites de la zone de danger. Il demeure à son poste, où il peut être vu du conducteur et voir les écoliers en marche.



### ✧ 5. À l'arrivée à l'école.

Le brigadier s'assure que tous les élèves sortent de l'autobus. Il les accompagne jusqu'à l'intérieur de l'école.

Il aide à la surveillance des élèves jusqu'à leur rentrée dans leur classe.

Il relève les absences des classes et il appelle les parents dont leur enfant est absent de l'école.

Le brigadier doit circuler dans l'école pour assurer la sécurité des enfants, après leur tâche des appels aux parents.



## 8. Les heures du transport scolaire.

Autobus scolaire				
	Primaire		Préscolaire	
	Am	Pm	Am	Pm
Début de la ronde	7 :40	12 :50	8 :40	12 :40
Arrivée à l'école	7 :50	12 :55	8 :55	12 :50
Fin des cours	11 :30	15 :30	11 :00	15 :00
Départ de l'école pour la maison	11 :40	15 :40	11 :10	15 :10
Vendredi : Fin des cours en pm		15 :00		14 :45
Parascolaire		16 :30		

Les heures sont à titre indicatif, l'horaire peut différer en raison de la météo ou de l'état des chaussées.

Autobus scolaire ADAPTÉ				
	Primaire		Préscolaire	
	Am	Pm	Am	Pm
Début de la ronde	7 :40	12 :40	8 :40	12 :40
Arrivée à l'école	7 :55	12 :50	8 :55	12 :50
Fin des cours	11 :30	15 :30	11 :00	15 :00
Départ de l'école pour la maison	11 :40	15 :40	11 :10	15 :10
Vendredi : Fin des cours en pm		15 :00		14 :45
Parascolaire		16 :30		

- Pour la sécurité des écoliers, les chauffeurs sont tenus d'arriver au moins 10 minutes avant la fin des cours.
- En jaune, la ronde de l'autobus adapté ramasse les élèves du primaire et du préscolaire en même temps.

## 9. En cas d'annulation ou de retards des services de transport.

Les chauffeurs et le transporteur restent les décideurs de la livraison des services en cas d'intempéries ou de mauvais état de la chaussée. Il est de leur devoir d'informer l'école dans les plus brefs délais et de publier leur décision dans le site Facebook de ANO des parents des écoles.

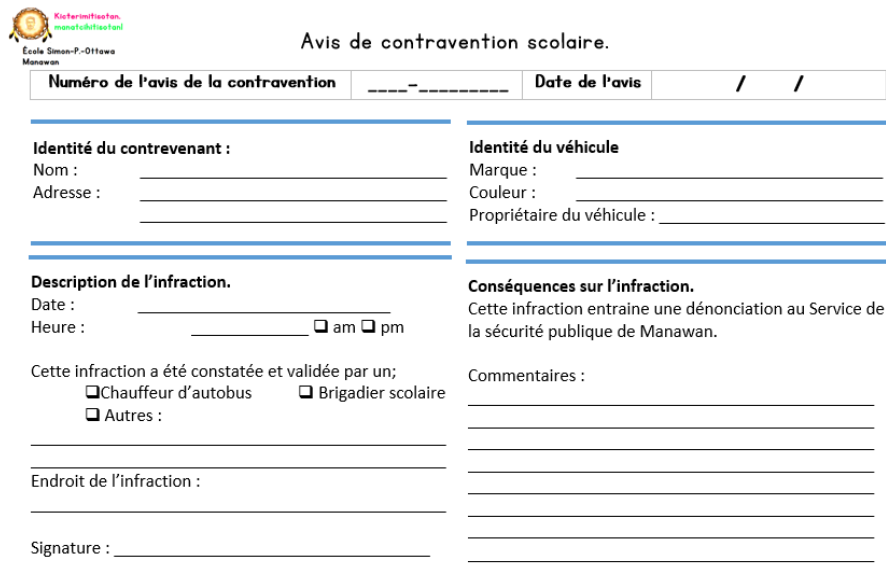
## 10. Les avis de contravention scolaire.

Pour améliorer la sécurité des enfants pendant le trajet en autobus dans la communauté, les chauffeurs d'autobus et les brigadiers scolaires pourront remplir des avis de contravention scolaire concernant le non-respect des feux de signalisation des autobus scolaires.

La personne qui aura constaté l'infraction remplira l'avis et l'acheminera au Service de la sécurité publique de Manawan pour dénoncer la personne en délit.

C'est à la discrétion du Service de la sécurité publique de décider du sort des personnes en délit.

Voici un aperçu de l'avis;



**Avis de contravention scolaire.**

École Simon-P.-Ottawa  
Manawan

Numéro de l'avis de la contravention \_\_\_\_\_ Date de l'avis \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

<b>Identité du contrevenant :</b> Nom : _____ Adresse : _____ _____	<b>Identité du véhicule</b> Marque : _____ Couleur : _____ Propriétaire du véhicule : _____
<b>Description de l'infraction.</b> Date : _____ Heure : _____ <input type="checkbox"/> am <input type="checkbox"/> pm  Cette infraction a été constatée et validée par un; <input type="checkbox"/> Chauffeur d'autobus <input type="checkbox"/> Brigadier scolaire <input type="checkbox"/> Autres : _____ _____ Endroit de l'infraction : _____ _____ Signature : _____	<b>Conséquences sur l'infraction.</b> Cette infraction entraîne une dénonciation au Service de la sécurité publique de Manawan.  Commentaires : _____ _____ _____ _____

## II. Les émissions d'informations à la radio communautaire par l'ANO.

L'ANO s'est mandaté de faire des émissions à la radio et de faire circuler des informations sur sa page Facebook afin d'aider les parents dans leur rôle et d'informer sur les décisions prises par le comité de sécurité scolaire.